



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



MOBILITÉS ACTIVES

PLAN VÉLO

4 ans d'action

L'ÉTAT DES LIEUX

45%

des trajets effectués en voiture en France font moins de 5 km ; **60 %** pour les déplacements domicile-travail.

85%

des Français sont à **moins de 5 km** d'un service public ou d'un mode de transport en commun.

5 km

Le vélo est le mode de déplacement le plus performant pour les trajets de moins de 5 km et davantage avec un vélo à assistance électrique.



4 ANS D'ACTION

Les mobilités actives, dont le vélo, sont au cœur des politiques publiques et des investissements.



CONCRÈTEMENT ?

Des investissements inédits pour développer et sécuriser les pistes cyclables, en lien avec les collectivités territoriales

◆ **LE FONDS MOBILITÉS ACTIVES** prévoit un budget de 495 M€ pour soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités. Depuis 2018, 365 M€ ont déjà été engagés et 5 appels à projets lancés. Quels résultats ?

> Environ 600 territoires bénéficiaires, 933 projets accompagnés francemobilites.fr

> Depuis 2017 une augmentation de 40% de pistes cyclables sécurisées en France, soit 16000 km en plus.

◆ **LE PROGRAMME AVELO** mené par l'Ademe, a pour objectif d'accompagner les territoires dans la définition et l'animation de leur politique cyclable pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien. Depuis 2019, 625 territoires sont accompagnés pour un montant de 40 M€.

◆ **LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL** a financé 213 M€ pour développer des aménagements cyclables ou en faveur des piétons.

La fréquentation des pistes cyclables

La fréquentation des aménagements cyclables* a connu une forte progression.

En 2021, par rapport à 2019 :

- +28 % de passages vélo ;
- +33 % le week-end ;
- +31 % en urbain ;
- +20 % en périurbain ;
- +14 % en rural

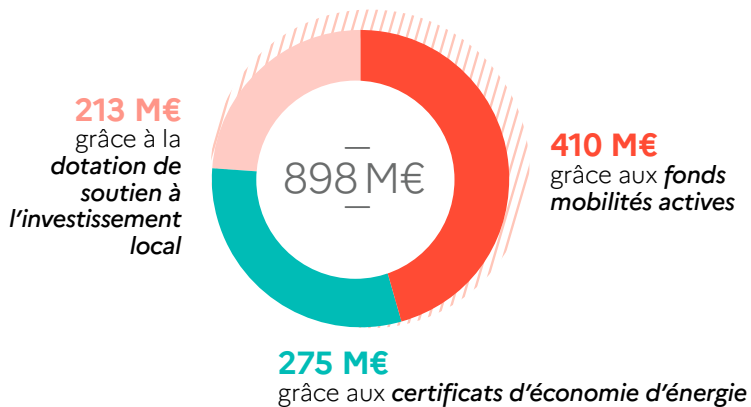
Sur le premier semestre 2022, la progression se poursuit en milieu urbain et se stabilise ailleurs :

- +11 % de passages vélo ;
- +14 % en urbain ;
- 1% en périurbain ;
- 0 % en rural

* pistes cyclables avec capteurs
Source : Vélo & Territoires



898 M€ investis depuis 2018 pour le vélo



De nouvelles mesures pour une pratique plus sûre du vélo : lutter contre le vol et les risques sur les routes

◆ **LE MARQUAGE DES VÉLOS** : depuis le 1^{er} janvier 2021, tous les vélos vendus neufs sont identifiés avec un numéro unique afin de pouvoir être retrouvés après un vol. Cette mesure concerne également les vélos vendus d'occasions par des commerçants à partir du 1^{er} juillet 2021. > 3 millions sont identifiés. Les propriétaires des 30 millions de vélos plus anciens entrent progressivement dans le dispositif.

◆ **LES STATIONNEMENTS SÉCURISÉS DEVANT LES GARES** grâce au plan de relance (45M€ du fonds mobilités actives) : l'objectif est de 90000 emplacements dans 1000 gares d'ici au 1^{er} janvier 2024, soit un doublement des places actuelles.

◆ **LES STATIONNEMENTS SÉCURISÉS DANS LES BÂTIMENTS** (entreprises, copropriétés) Les exigences notamment pour les bâtiments neufs ont été renforcées avec par exemple l'obligation de 1 à 2 places de stationnements par logement neuf minimum. Un programme des *certificats d'économie d'énergie* vient aider les gestionnaires de bâtiments et collectivités *Alvéole* + 45M€.

◆ **LES STICKERS ATTENTION ANGLE MORT** : tous les poids lourds ont déjà l'obligation de les apposer depuis le 1^{er} janvier 2021.

◆ **DES POIDS LOURDS ÉQUIPÉS DE SYSTÈMES DE DÉTECTION DE PIÉTONS** : obligation européenne le 6 juillet 2022 pour tout nouveau modèle, et à compter de juillet 2024 pour tout véhicule, mis sur le marché.

Une pratique quotidienne du vélo facilitée par un ensemble de dispositifs

◆ **LES SOUTIENS À L'ACHAT**
Le bonus écologique est passé de 200 € à 400 € maximum pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf. Jusqu'à 2000 € pour les véhicules cargo.

La prime à la conversion est augmentée jusqu'à 3000 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion. en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule motorisé.

◆ **LE COUP DE POUCE VÉLO** : une aide financière de 50€ mise en place pour réparer son vélo, qui a permis la remise en état de ●●●

●●● 1,7 millions de vélos. Le *stage de remise en selle* a permis de former 6 400 cyclistes entre mai 2020 et mars 2021.

► **LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES** est un dispositif financier de soutien à hauteur de 800€/an maximum pour les employés du secteur privé et de 200€/an pour les employés du secteur public. À ce jour, 38% des entreprises sondées déclarent avoir mis en place ce forfait (panel d'initiés).

► **LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES** mettant à disposition de leurs salariés une flotte de vélos pour leurs déplacements domicile-travail.

► **LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ TRAIN ET VÉLO ET CAR ET VÉLO** : création de 8 emplace-

ments vélos dans les trains neufs et rénovés, soit plus du double de l'exigence européenne + obligation de capacité d'emport de 5 vélos dans les *cars Macron*.

► **UN ACCOMPAGNEMENT** à la création de plus de 600 km de coronapistes temporaires. Presque 80% des coronapistes ont été pérennisées.

Le développement de la culture du vélo en France

► **LE PROGRAMME SAVOIR ROULER À VÉLO** a pour objectif d'apprendre à tous les enfants avant 11 ans à être autonome sur la route. Entre avril 2019 et juin 2022, 160 000 enfants ont déjà bénéficié d'une

attestation *savoir rouler à vélo*. Le programme génération vélo dédie 21M€, cofinancés via le dispositif des certificats d'économies d'énergie et les collectivités territoriales, pour la formation de 800 000 enfants.

► **MAI À VÉLO** permet de mettre en avant et de célébrer le vélo, de fédérer l'ensemble des acteurs et de faire découvrir sa pratique largement et sous toutes ses formes. Pour la première édition en 2021, malgré le contexte sanitaire, l'opération a été un succès avec plus de 1 500 événements organisés partout en France. En 2022, 2 900 événements ont été recensés.

